

*Direction générale de la mer
et des transports*

Décision du 26 avril 2007 portant subdélégation de signature du chef du service navigation de la Seine (avis à la batellerie)

NOR : *EQUT0790742S*

Le chef du service navigation de la Seine,

Vu le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2003, nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, à compter du 12 mai 2003 ;

Sur proposition de la secrétaire générale (affaires générales du service navigation de la Seine) ;

Décide :

Article 1^{er}

En mon absence ou en cas d'empêchement, délégation de signature est confiée à MM. :

Thomas-Bourgneuf (Gaston), ingénieur général des ponts et chaussées, directeur délégué du service navigation de la Seine ;

Mercenier (Emmanuel), ingénieur des ponts et chaussées, adjoint au chef du service navigation de la Seine ;

Coudret (Alain), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service de gestion de la voie d'eau, à l'effet de signer les avis à la batellerie prévus à l'article 1^{er} du décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 portant règlement général de police de la navigation intérieure, et ceux pris à l'article 1.22 du règlement général de police.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Thomas-Bourgneuf (Gaston), Mercenier (Emmanuel) et de Coudret (Alain), la délégation de signature visée à l'article 1^{er} sera exercée par :

Mme Dequier (Marie-Lucie), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale (affaires générales) ;

M. Le Dall (Jean), administrateur civil, secrétaire général (ressources humaines) ;

M. Frances (Michel), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de mission SIG-Environnement.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Thomas-Bourgneuf (Gaston), Mercenier (Emmanuel), Coudret (Alain), Le Dall (Jean) et Mme Dequier (Marie-Lucie), la délégation de signature visée à l'article 1^{er} est donnée à :

Mlle Blanc (Stéphanie), chef du service eau et environnement ;

M. Gatin (Bertrand), chef du service sécurité des transports ;

M. Delattre (Eric), chef d'arrondissement Boucles de la Seine ;

M. Gaber (Jean), adjoint au chef d'arrondissement ;

M. Bascoul (Daniel), chef d'arrondissement Seine-Amont ;

Mme Lasserre (Lucette), adjointe au chef d'arrondissement ;

M. Bergere (Jean-Michel), chef d'arrondissement Picardie ;

M. Bergere (Jean-Michel), adjoint au chef d'arrondissement ;

M. Metz (Joël), chef d'arrondissement Champagne ;

Mme Delozanne (Martine), adjointe au chef d'arrondissement ;

M. Hermier (Laurent), adjoint au chef d'arrondissement ;

M. Fouquart (Xavier), chef de la subdivision de Paris ;

M. Andriot (Guy), adjoint au chef de la subdivision,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :

– les avis à la batellerie visés à l'article 1^{er} lorsqu'ils ne concernent pas un arrêt ou une restriction de navigation supérieurs à 2 heures ;

– tous les avis à la batellerie visés à l'article 1^{er} dans les seuls cas d'urgence (événement imprévisible dont l'effet est quasi immédiat).

Article 4

Subdélégation de signature est également donnée aux chefs de subdivision et à leurs adjoints :

Pour l'arrondissement Boucles de la Seine :

- M. Gestin (Daniel), chef de la subdivision de Suresnes, par intérim ;
- M. Gestin (Daniel), adjoint du subdivisionnaire ;
- M. Demeusy (Cyril), chef de la subdivision de Pontoise, par intérim ;
- M. Demeusy (Cyril), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Prigent (Laurent), co -responsable de l'unité exploitation des ouvrages ;
- M. Duflot (Alain), chef de la subdivision d'Amfreville ;
- M. Picard (Max), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Labrousse (Marc), adjoint au subdivisionnaire.

Pour l'arrondissement Seine-Amont :

- M. Jaxel-Truer (Luc-André), chef de la subdivision de Joinville-le-Pont ;
- M. Monfort (Olivier), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Colomine (Michel), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Baudewyns (Christian), chef de la subdivision de Meaux ;
- M. Paris (Georges), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Favier (Pascal), adjoint au subdivisionnaire ;
- Mme Terracher-Beard (Dominique), chef de la subdivision de Melun ;
- Mme Michot (Sandrine), responsable de la gestion du domaine ;
- M. Picot (Thierry), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Roger (Patrick), chef de la subdivision de Sens, par intérim ;
- M. Faveers (Frédéric), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Roger (Patrick), chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine ;
- M. Fenoll (Patrick), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Fouquart (Xavier), chef de la subdivision de Paris ;
- M. Andriot (Guy), adjoint au subdivisionnaire.

Pour l'arrondissement Picardie :

- M. Schmitt (Eric), chef de la subdivision de Compiègne ;
- M. Grandin (Jean-Philippe), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Deveyer (Arnaud), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Chantrelle (Bernard), chef de la subdivision de Péronne ;
- M. Cudel (Christophe), adjoint au subdivisionnaire ;
- M. Bleynie (Christophe), chef de la subdivision de Saint-Quentin ;
- Mme Prud'homme (Nadine), adjointe au subdivisionnaire.

Pour l'arrondissement Champagne :

- M. Guillen (Dominique), chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne ;
- M. Portau (Guy-Noël), adjoint au subdivisionnaire,
- Mme Labonde (Nathalie), adjointe au subdivisionnaire ;
- Mlle Honnons (Virginie), chef de la subdivision de Château-Thierry ;
- Mlle Baumgartner (Rachel), contrôleur de la circonscription de Damery ;
- M. Herbin (Claude), chef de la subdivision de Reims ;
- M. Triton (Vincent), adjoint au subdivisionnaire,

à l'effet de signer :

- les avis à la batellerie incitant à la prudence,
- les avis à la batellerie relatifs à une information ou une interdiction n'ayant pas pour objet une modification des caractéristiques de navigation,
- les avis à la batellerie relatifs aux arrêts ou restrictions de navigation liés directement à la manœuvre des barrages dans les seuls cas d'urgence,
- les avis à la batellerie relatifs à l'application des mesures prévues par l'édition annuelle des avis à la batellerie n° 1 de :
 - Seine et Yonne,
 - Oise et voies de liaison avec le Nord,
 - Marne et voies de liaison de Paris avec le Nord et l'Est.

Article 5

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 22 janvier 2007.

Article 6

La secrétaire générale (affaires générales du service navigation de la Seine) est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Le chef du service navigation de la

Seine,
Marie-Anne Bacot